

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES


N°	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'une voie d'accès	Commune
2	Création d'une liaison piétonne et vélos	Commune
3	Aménagement d'un carrefour	Commune
4	Création d'un chemin piétons et vélos	Commune
5	Extension de l'école	Commune
6	Intégration paysagère et création d'un cheminement	Commune
7	Aménagement de stationnements	Commune
8	Création d'une voie d'accès	Commune

LEGENDE

- Trait de zonage
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Allée cavalière protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Parc protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Plans d'eau et mares protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Plantation à créer
- Loi Barnier
- Nuisances sonores : Norme d'isolement acoustique à respecter sur la largeur de :
 - 100m pour l'A28
 - 100m pour la RD29
 - 30m pour la RD29 : PR7 + 200 à PR87 + 000
- Voie à desserte limitée (Track indicatif)
- Zone inondable (Track indicatif - Source : DDT 37)
- Zone inconstructible correspondant à la zone de danger du risque technologique de Sangosse (Track indicatif dans l'attente de l'approbation du PPRF en cours - Source : DDT 37)

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS

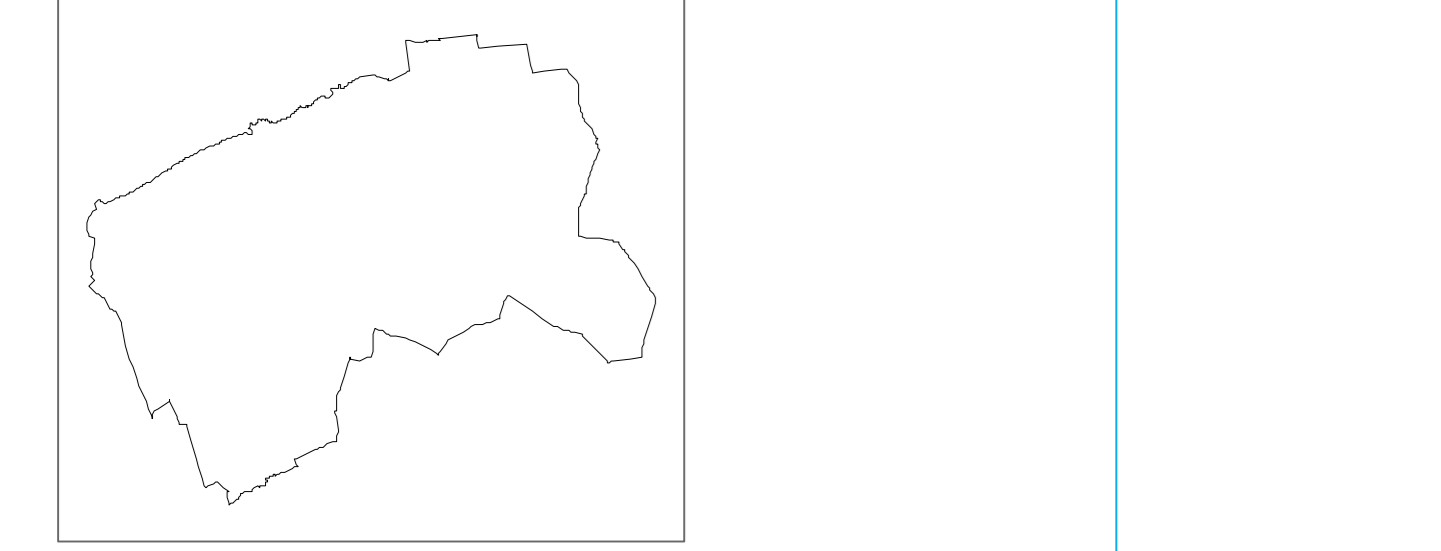
- Zones U (urbaines) :**
- UA : Zone urbaine centrale ancienne à vocation mixte
 - UB : Zone urbaine d'extension récente à vocation principale d'habitat
 - UBc : Secteur urbain d'extension récente comprenant une activité commerciale spécifique
 - UC : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
 - UCh : Secteur urbain mixte comprenant des activités économiques et de l'habitat
 - UL : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités de loisirs et équipements publics
- Zones AU (à urbaniser) :**
- 1AUb : Zone d'urbanisation future à court terme correspondant à la ZAC du Cassantin comprenant 3 secteurs :
 - 1AUbl : à destination d'activités logistiques et industrielles
 - 1AUbs : à destination d'activités de services
 - 1AUbx : à destination d'activités
 - 1AUc : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation économique
 - 1AUh : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
 - 2AUh : Zone d'urbanisation future à long terme à vocation principale d'habitat
- Zones A (agricoles) :**
- A : Zone agricole
 - Ad : Secteur de diversification autorisant les changements de destination
 - Ah : Secteur d'habitat diffus
- Zones N (naturelles) :**
- N : Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère
 - Nc : Secteur d'activités de concassage
 - Nd : Secteur d'activités de compostage
 - Nh : Secteur d'habitat diffus
 - Nr : Secteur accueillant une activité d'hôtel-restaurant
 - Ns : Secteur naturel protégé accueillant une activité de services



PLU
COMMUNE DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE (37)

PLU approuvé le 24 octobre 2013
Modification n°1 approuvée le 24 avril 2017
Révision allégée n°1

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE
1-B - ZONE NORD-EST
Révision allégée n°1 - enquête publique



Vous pour être amené à l'entité du Vice-Président délégué de Tours Métropole Val de Loire en date du 19 janvier 2018

mettant à l'enquête publique le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanceaux-sur-Choisille.

urbanisme
9, rue du Poiré
37140 BOURGUEIL
Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16
Mail: contact@urbanisme.fr

80 Parcelles 2015

Urbanisme
M. le Vice-Président délégué,
M. le Maire délégué,
M. le Maire
CHRISTIAN GATARD